



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 13291

Texte de la question

M François Patriat demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt à quelle date seront publiés les décrets d'application de la loi de janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social permettant aux élèves et anciens élèves des écoles vétérinaires d'accéder à l'internat prévu pour suivre des études de biologie médicale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt fait connaître à l'honorable parlementaire qu'une mission technique a été confiée à M le professeur Paragon, de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, chargé de préparer les mesures réglementaires d'application prévues par la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social (cf. titre V : Dispositions relatives aux études médicales, à l'enseignement supérieur et à la santé, art 27, 28 et 29), permettant aux vétérinaires d'accéder au diplôme d'études spéciales de biologie médicale. Ces mesures concernent : 1° les modalités de recrutement des étudiants vétérinaires ; 2° les services vétérinaires qui pourraient être les lieux d'accueil des étudiants médecins, pharmaciens ou vétérinaires ; 3° la formation qu'y recevraient les étudiants ; 4° la manière dont cette formation spécifique s'insérerait dans les options du diplôme d'études spéciales. Les textes concernant ces mesures sont donc actuellement en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Patriat François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13291

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2293